

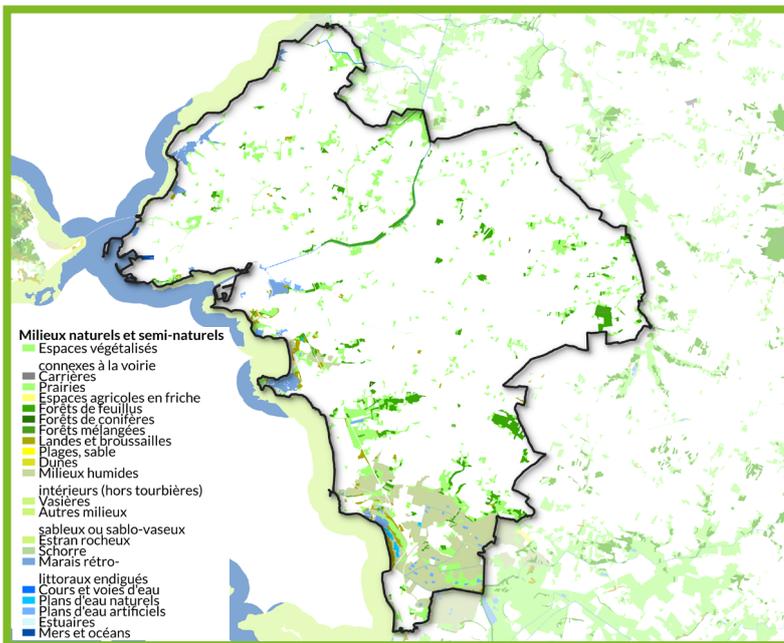


Communauté d'Agglomération de La Rochelle

Département

17

Carte d'identité de la collectivité



© ARB N-A

Superficie du territoire : 327 km²

Nombre d'habitants : 178 217

28 communes adhérentes

Espaces protégés :

- 2 Réserves Naturelles Nationales: Marais d'Yves, Baie de l'Aiguillon
- 1 AP Protection de Biotope : Marais Poitevin
- 4 Sites classés : Plan d'eau d'échouage du vieux port, Terrains communaux devant les remparts, Site du Mail, Estuaire de la Charente
- 3 Sites inscrits : Immeubles rue de l'Escale et Nicolas, Canal de Marans, Abords du vieux port
- 3 Zones de Protection Spéciale : Anse de Fouras, baie d'Yves, marais de Rochefort, Marais Poitevin, Pertuis charentais - Rochebonne
- 3 Sites d'Intérêt Communautaire : Marais de Rochefort, Marais Poitevin, Pertuis Charentais
- Le Parc Naturel Régional du Marais Poitevin
- Le Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis
- 2 Sites du Conservatoire du Littoral : Marais d'Yves - Baie de Fouras, Pointe de Roux
- 1 Site du Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine : Marais de Voutron

Politique « biodiversité » du territoire

L'Agglomération de la Rochelle est engagée depuis de nombreuses années dans la préservation de la biodiversité.

Son action prend plusieurs facettes, retranscrites au sein des documents stratégiques tels que le PLUi (notamment via sa Trame verte et bleue), le PCAET, le Contrat territorial milieux aquatiques (CTMA) et le Programme Re Sources. Lauréate de l'appel à projet de l'OFB, atlas de la biodiversité, elle déploie les actions de son programme jusque fin 2026 sur son territoire.

A l'avenir, l'Agglomération de la Rochelle va accentuer la transversalité dans ses actions afin qu'elles soient mieux coordonnées pour mieux anticiper les projets d'aménagement et de construction dans un contexte d'appauvrissement de la biodiversité et de changement climatique.

C'est le sens de la feuille de route qu'elle commence à élaborer. Elle servira d'outil de planification stratégique et opérationnel pour prendre en compte la biodiversité dans l'ensemble de ses politiques publiques.



© Ludovic Lucas



© Alban GILBERT

Plan d'actions TEN

La Communauté d'Agglomération de La Rochelle a été reconnue pour les actions suivantes :

→ Préservation et restauration des haies et trames arbustives et arborées

Objectifs : restaurer les continuités écologiques ; améliorer la qualité de leurs paysages ; lutter contre le changement climatique et atténuer ses effets.

→ Préservation et restauration des milieux aquatiques et de la trame bleue

Objectifs : améliorer le franchissement piscicole ; permettre la diversification des écoulements, des substrats et des habitats ; restaurer des écoulements libres sur un linéaire ; concilier des usages liés à la présence de l'ouvrage ; améliorer la qualité des eaux par restauration des capacités autoépuratoires ; ralentir la dynamique des écoulements ; améliorer la qualité des habitats.

→ Développement de la connaissance naturaliste

Objectifs : collecter des données concernant plusieurs groupes taxonomiques afin d'évaluer la fonctionnalité réelle des trames verte, bleue et noire et afin de les préserver lors des futurs aménagements : chiroptères, amphibiens, odonates, rhopalocères, flore vasculaire, mousse et bryophytes.

→ Lutte contre les espèces exotiques envahissantes

Objectifs : contrôler le phénomène invasif pour en limiter l'extension et les effets ; préserver la biodiversité des milieux ; maintenir une trame paysagère patrimoniale attractive ; préserver les usages et loisirs.

→ Sensibilisation, formation, communication visant à passer à l'action

Objectifs : former et sensibiliser des élus, des agents, des scolaires, des entreprises et des associations ; impacter des publics non avertis au travers de «Cafés biodiversité» ; mobiliser des établissements scolaires avec des classes participants à des chantiers ; développer des sorties sur la flore et la faune locales.



Avant/Après - Intervention sur herbiers de myriophylle - mai 2023 © Marchand

Contact TEN

Communauté
d'Agglomération de
La Rochelle



Ludovic LUCAS

Chargé de mission écologue

C.A. de La Rochelle

ludovic.lucas@agglo-larochelle.fr

Une action réalisée par l'ARB NA dans le cadre de la Stratégie régionale pour la biodiversité, avec le soutien financier de :

